

ORDRE DU JOUR

1. Commande Publique. Marché de services. Location de navette(s) avec chauffeur pour le transport de personnes vers et au départ de la station de ski de Bolquère/Pyrénées 2000 pour une durée de trois ans (saisons hiver 2017/2018- 2018/2019- 2019/2020).

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre de la location de navette(s) avec chauffeur pour le transport de personnes vers et au départ de la station de ski de Bolquère/Pyrénées 2000 pour une durée de trois ans (saisons hiver 2017/2018-2018/2019-2019/2020).

Le mardi 05 décembre 2017 à 14 heures 30, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 09 novembre 2017.

Les membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ont procédé à l'examen et à l'analyse détaillée de chaque offre présentée.

A l'issue de cette analyse, il a été noté et classé les offres selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Attribution du marché :

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - a constaté que l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - a décidé d'attribuer le marché de la location de navette(s) avec chauffeur pour le transport de personnes vers et au départ de la station de ski de Bolquère/Pyrénées 2000 pour une durée de trois ans (saisons hiver 2017/2018-2018/2019-2019/2020) à la **SARL MONTAGNE ET TRANSPORTS à LA LLAGONNE** –à savoir - :

* **Prestation principale** pour un montant total pour la saison de **76 680.10€TTC**.

* **Prestation complémentaire** pour un montant de **390.00€TTC** par jour et par véhicule

* **Option 1** pour un tarif forfaitaire de **170.00€TTC**
par rotation supplémentaire : **20.00€TTC**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à sa décision et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec la Société retenue ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Il précise que le montant des dépenses relatives à cette prestation sera inscrit au Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DECIDE d'entériner les décisions de Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint -.

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint -à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement.

2. Domaine skiable Font-ROMEU/Pyrénées 2000. Convention tarifs secours sur pistes. Saison hivernale 2017/2018.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - fait part à l'Assemblée que, comme chaque année, la Commune de BOLQUERE doit prendre un avenant à la convention portant organisation des secours sur le domaine skiable de Font-Romeu/Pyrénées 2000 signée le 17 Décembre 2002 avec la Société ALTISERVICE.

Il convient d'arrêter les tarifs des secours sur pistes applicables au 01 janvier 2018 à savoir :

| Année 2018 | | | |
|------------------|-----------|------------------|--------|
| ZONE | TARIF TTC | TARIF HORS TAXES | TVA |
| Zone Nordique | 200€ | 181.82€ | 18.18€ |
| Front de Neige | 52€ | 47.28€ | 4.72€ |
| Zone Rapprochée | 200€ | 181.82€ | 18.18€ |
| Zone Eloignée | 353€ | 320.91€ | 32.09€ |
| Zone Hors Pistes | 696€ | 632.73€ | 63.27€ |

De plus, les frais de secours hors pistes situés dans les secteurs éloignés, accessibles ou non par gravitation, remontée mécanique, caravanes de secours, recherche de nuit, etc, donnant lieu à facturation sur la base des coûts suivants :

| | TARIF TTC | TARIF HORS TAXES | TVA |
|-----------------------------|-----------|------------------|--------|
| Heure pisteur secouriste | 45.00€ | 37.50€ | 7.50€ |
| Heure de chenillette damage | | | |
| Alpin | 105.00€ | 87.50€ | 17.50€ |
| Fond | 105.00€ | 87.50€ | 17.50€ |
| Heure de motoneige | 47.00€ | 39.17€ | 7.83€ |
| Véhicule 4 x 4 | 43.00€ | 35.84€ | 7.16€ |

ARTICLE 10 : Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2018.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur les tarifs des prestations applicables au 01 janvier 2018 et de l'autoriser à signer l'avenant n°12 pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

ACCEPTE les tarifs secours sur pistes – Année 2018 -.

DONNE son accord pour passer l'avenant n°12.

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - à signer l'avenant correspondant.

3. Affaires Générales. Avenant à la convention portant mutualisation des frais d'installation d'utilisation et de maintenance d'un Unité de Traumatologie entre les stations du Cambre d'Aze et de Font-Romeu/Pyrénées 2000 pour la saison 2016/2017.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - fait part à l'Assemblée qu'il convient de passer un avenant à la convention portant mutualisation des frais d'installation d'utilisation et de maintenance d'une unité de traumatologie entre les stations du Cambre d'Aze et de Font-Romeu-Pyrénées 2000 pour la saison 2016/2017.

Cette convention a pour objet de définir toutes les conditions et modalités financières dans lesquelles les Communes de BOLQUERE, EYNE, FONT-ROMEUE et SAINT-PIERRE DELS FORCATS ont décidé de mutualiser entre elles la prise en charge des frais d'installation, d'utilisation par les médecins spécialisés et de maintenance d'une unité de traumatologie nécessaire au fonctionnement des stations de sports d'hiver sur le territoire desquelles elles sont exploitées.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - précise que le coût global de cette organisation s'élève à la somme de **14 532.67€** sur une année complète et se décompose de la manière suivante :

- .1 Appartement sur Bolquère - Pyrénées 2000 pour un loyer mensuel de **445€** soit un total de **445€** pour la période – soit du 03 février 2017 au 02 mars 2017 – **1 MOIS**.
Une consommation d'électricité pour un montant total de **86.12€TTC**.
Un coût total de **531.12€** pour la période – soit du 03 février 2017 au 02 mars 2017.
- .2 Appartements sur Font-Romeu pour un loyer mensuel de **370€ et 330€** soit un total de **2 800€** pour la période – soit du 01 décembre 2016 au 31 mars 2017 – **4 MOIS**.
Des frais d'Agence et une consommation d'électricité pour un montant de **924.55€TTC**.
Un coût total de **3 724.55€** pour la période – soit du 01 décembre 2016 au 31 mars 2017.
- .Location de la numérisation de la radiologie – de novembre 2016 à octobre 2017 - **12 MOIS**.
Un loyer mensuel numérisation radiologie pour un coût de **713.70€HT** soit **856.44€TTC** soit un total de **10 277€** pour la période.

Au terme des engagements qui ont été souscrits,

la Commune de BOLQUERE prend en charge directement la somme de **531.12€** correspondant au coût de la location sur un mois de l'appartement à BOLQUERE.

La Commune de FONT-ROMEUE prend en charge directement le coût de la location de la numérisation de la radiologie soit sur douze mois la somme de **10 277€** mais aussi en charge directement la somme de **3 724.55€** correspondant au coût de la location sur trois mois des deux appartements sur FONT-ROMEUE.

Les Communes d'EYNE et SAINT PIERRE DELS FORCATS sont exonérées de la prise en charge de dépenses directes.

S'AGISSANT DE LA REPARTITION DES FRAIS

| REPARTITION | TAUX | COUT ANNUEL |
|---------------------------|------|-------------|
| BOLQUERE | 40 % | 5 813.07€ |
| FONT ROMEU | 40 % | 5 813.07€ |
| EYNE | 10 % | 1 453.27€ |
| SAINT-PIERRE DELS FORCATS | 10 % | 1 453.27€ |

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour passer un avenant à la convention portant mutualisation des frais d'installation d'utilisation et de maintenance d'une unité de traumatologie entre les stations du Cambre d'Aze et de Font-Romeu-Pyrénées 2000 pour la saison 2016-2017.

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - à signer cet avenant.

4. Affaires Diverses. Convention d'Occupation Domaine Public – SARL Aventurine Rando

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - informe l'Assemblée que AVENTURINE RANDO a installé un petit chalet bois d'une superficie d'environ 15 m² qui sert de vitrine, bureau et stockage dans le cadre de leur activité randonnées en montagne.

Cette structure est implantée sur le parking se situant au pied des pistes de PYRENEES 2000 Avenue du Serrat de l'Ours -.

Ce dernier précise que la mise à disposition de l'emplacement doit être concrétisée par la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public.

Pour ce faire, Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - demande à l'Assemblée :

- ✓ **D'EMETTRE** un avis quant à l'installation de ce petit chalet.
- ✓ **De l'AUTORISER** à passer et à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et AVENTURINE RANDO.
- ✓ **De FIXER** un montant de redevance pour Occupation du Domaine Public à AVENTURINE RANDO allant de la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DECIDE de mettre à disposition à titre précaire et révocable, un espace appartenant au Domaine Public Communal, situé au pied des pistes de PYRENEES 2000 – Avenue du Serrat de l'Ours au profit de AVENTURINE RANDO pour l'installation d'un petit chalet bois qui sert de vitrine, bureau et stockage dans le cadre de leur activité randonnées en montagne, selon les modalités suivantes :

- Occupation d'une surface d'environ 15 m².
- Autorisation délivrée du 01 septembre 2016 au 31 août 2018.
- Montant de la redevance : 250€/an

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - à signer la convention d'Occupation du Domaine Public entre la Commune de Bolquère et AVENTURINE RANDO.

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

5. Urbanisme. Proposition cession – rue des Myrtilles -.

Dans le cadre de son projet de construction - Avenue des Rhododendrons -, Mr et Mme CABAU ont fait procéder au bornage de leur parcelle cadastrée AC 371.

A l'issue des travaux du géomètre, il a été constaté que les limites visibles sur le terrain ne sont pas correctes. Aussi, afin de s'adapter aux limites visibles (clôtures), Mr et Mme CABAU proposent d'acquérir environ 51 m² de terrain communal se trouvant en continuité de la rue des Myrtilles et correspondant à un sentier piéton.

L'acquisition ne remettrait pas en question la circulation piétonne, celle-ci pourrait continuer à se faire.

Ces derniers prendraient tous les frais consécutifs à cette cession (géomètre, notaire..).

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

PROPOSE de céder le terrain de 51m² au prix de 50 euros/m².

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint - à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6. Affaires financières. Proposition pour mise à disposition du matériel pour embellissement Gare de Bolquère – Livraison de deux wagons Chasse-Neige.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Pierre BASSO – Conseiller Municipal -.

Ce dernier fait part à l'Assemblée de la proposition de la Société HUGON dans le cadre de la mise à disposition du matériel suivant par la SNCF pour l'embellissement de la Gare de BOLQUERE/EYNE – à savoir - :

2 x wagons étraves de 7,50m x 2,90m x 2,60m de 8T à 10T/unitaire ainsi que 1 x pont métallique 15m x 4,30m x 2,10m de 25T.

Les prestations sont les suivantes :

* Chargement de 2 wagons sur le site de Villefranche de Conflent

* Transport jusqu'à la Gare de BOLQUERE/EYNE.

* Déchargement et mise en place

POUR UN MONTANT DE 3 800€HT.

Au vu de ces données, Monsieur Jean-Pierre BASSO – Conseiller Municipal -. demande de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DONNE** un accord de principe.

QUESTIONS DIVERSES

7. Affaires diverses. Organisation journée sécurité routière concernant «les séniors».

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint – informe les membres de l'Assemblée que Monsieur Bernard ROSELL – référent DDTM - nous sollicite pour avoir notre approbation pour l'organisation d'une journée sécurité routière concernant «LES SENIORS ».

Si notre réponse est positive, la Commune agira en tant que commanditaire auprès de la DDTM, ceci pour mettre au point la participation Mairie - à savoir -

- la prise en charge des repas froid du midi,
- la mise à disposition d'une salle et éventuellement du matériel nécessaire.

La DDTM prendra en charge les repas des intervenants et le coût de l'intervention Auto-Ecole.

Après avoir entendu Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint – l'Assemblée **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour cette journée destinée aux SENIORS.

8. Urbanisme. RTM - Travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de BOLQUERE.

Le RTM a transmis à la Commune le devis de la phase étude relatif à la création d'un canal de délestage pour prévenir les risques de crue torrentielle.

Le montant de ce devis s'élève à 30 764.80 euros. Il comprend le dossier unique (autorisation environnementale) et l'étude projet.

Des subventions peuvent être sollicitées au titre du CIM.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI est transférée à la CCPC.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur la proposition du RTM notamment au vu de la compétence GEMAPI.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** de transférer le dossier à la Communauté de Communes.

9. Affaires Générales. CASINO. Ouverture Dimanche.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint – fait part de la sollicitation du Supermarché CASINO sis à Pyrénées 2000 dans le cadre de l'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2018 au titre d'une dérogation au principe de repos dominical - à savoir -

- dimanche 07 janvier 2018
- dimanche 11 février 2018
- dimanche 18 février 2018

- dimanche 25 février 2018

- dimanche 04 mars 2018
- dimanche 15 juillet 2018
- dimanche 22 juillet 2018
- dimanche 29 juillet 2018
- dimanche 05 août 2018
- dimanche 12 août 2018
- dimanche 19 août 2018
- dimanche 23 décembre 2018

Le Conseil Municipal – à l’unanimité – **DELIBERE FAVORABLEMENT.**

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **19 heures 30.**

Jean-Pierre ABEL
Maire
procuration à J.P. BASSO

Jean-Pierre INGLES
Adjoint

Jackie COLL
Adjoint

Françoise MARTIN
Adjointe

Jean-Louis BRUNET
Adjoint
ABSENT

Emmanuelle BAILLY
Conseillère Municipale

Jean-Pierre BASSO
Conseiller Municipal

André BATAILLE
Conseiller Municipal

Jacques CARTIER
Conseiller Municipal

Michel DE LA OSA
Conseiller Municipal
procuration à J. COLL

Alain FABRE
Conseiller Municipal

Marie-Claire FRANCEZ-
CHARLOT
Conseillère Municipale

Joëlle GARCIA
Conseillère Municipale

Nadine SAIGNOL
Conseillère Municipale
procuration à E. BAILLY

PDF Pro Evaluation